DRM219 - Typologie et statut des immeubles de tourisme et de loisirs

Présentation

Programme

Contenu

- **Immobilier d'hébergement touristique**
  - Immeubles bâtis : hôtels, résidences de tourisme, villages de vacances, meublés de tourisme, gîtes ruraux, chambres d'hôtes, ...
  - Immeubles non bâtis : campings, parcs résidentiels de loisirs, hébergements légers atypiques, ...
- **Immobilier de loisirs**
  - Immeubles bâtis : établissements de jeux, centres de cure thermale et de thalassothérapie, parc de loisirs...
  - Immeubles non bâtis : activités aquatiques et nautiques, activités de montagne, activités de plein air et de nature, …
- **Voyages à forfait**

Modalités de validation

- Examen final

Description des modalités de validation

Épreuve écrite de 3 à 4 heures ou épreuve orale (présentielle ou distancielle) de 15 à 30 mn (hors éventuel temps de préparation en cas d'épreuve présentielle).

La validation de l'UE nécessite en principe une note de 10/20.

Toutefois, pour l'obtention du master *Droit de l'immobilier* ou pour l'obtention d'une attestation de validation d'un des blocs de compétences de ce master, une **compensation** des notes est opérée entre les UE d'un même bloc. Les notes inférieures à 8/20 ne sont cependant pas compensables. Pour appliquer la compensation, les UE de 3 crédits sont affectées d'un coefficient 1, les UE de 6 crédits d'un coefficient 2.

Mis à jour le 24-08-2026

Code : DRM219

Unité d'enseignement de type cours

6 crédits

Volume horaire de référence (+/- 10%) : **50 heures**

Responsabilité nationale :
EPN14 - Droit et immobilier / Gilles GODFRIN

Contact national :

EPN 14 - ICH Master

2 rue Conté
75003 Paris

par_ich.master@lecnam.net